

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

La 4C

39 Place Jean Viard 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64

mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2022

Date de convocation
Le 17 janvier 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX
Le **VINGT QUATRE JANVIER**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
St Rémy de Maurienne, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **22**
. votants : **26**

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, ROCHETTE, TOGNET.

Absents excusés :	Madame Michèle CLEMENT	procuration à Monsieur Lionel COMBET
	Monsieur Dominique LAZZARO	procuration à Madame Martine BIGNARDI
	Monsieur Bertrand MONDET	procuration à Madame Corinne CORVAL
	Monsieur Yves MORVAN	procuration à Monsieur Philippe GIRARD

Absent : Monsieur Yannick LE ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 29 novembre 2021

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil communautaire du 29 novembre 2021.

Avenant de prolongation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant.

Achat de terrains à la Commune de Saint-Avre dans la ZAE Les Blachères

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les principes d'acquisition des parcelles cadastrées, sur la Commune de Saint-Avre : C 1029 d'une superficie de 1 703 m² et C 1031 d'une superficie de 2 396 m², au prix de 11 €/m², soit un total de 45 089 €.
- **DIT** que la commune de Saint-Avre se chargera et prendra à sa charge les frais de bornage des parcelles cédées,
- **DONNE** tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

Vente de terrains à la SCI AP Immo dans la ZAE Les Blachères sur la Commune de Saint-Avre

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession au profit de la SCI AP Immo, en cours de constitution, sise 34 rue de la Tour – 73300 LA TOUR EN MAURIENNE, des parcelles situées sur la Commune de Saint-Avre, cadastrées C 1029 et C 1031 d'une superficie totale de 4 099 m², au prix de 11 € HT/m², soit un total de 45 089 € HT,
- **STIPULE** que l'acte de vente précisera que la SCI AP Immo acquiert les parcelles en l'état, fera son affaire des contraintes éventuelles liées à la présence du ruisseau Nantuel, assurera la viabilisation des parcelles, l'éventuel relèvement du niveau du sol, le raccordement à tous les réseaux pour ses besoins propres. Le chemin du Nantuel ne pourra servir de voie d'accès aux constructions édifiées, celui-ci n'étant pas structuré pour un passage régulier. L'entrée sur la propriété ainsi constituée se fera route des Iles.
- **DONNE** tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

Achat de terrains à la SCI BLH dans la ZAE Le Vornay sur la Commune de La Chapelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'achat auprès de la SCI BLH, SIRET 43919965400021, des parcelles situées dans la ZAE Le Vornay sur la Commune de la Chapelle, cadastrées A 759, A 762, A 765, A 767, d'une superficie totale de 10 189 m² au prix de 178 000 € HT,
- **SOLLICITE** de la Préfecture, dans le cadre du fonds friches une subvention la plus élevée possible pour l'acquisition et la mise en valeur de ces terrains,
- **DONNE** tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour signer tous documents nécessaires à cette opération.

Projet de maison de santé et de résidence pour personnes âgées autonomes : acquisition du site de l'ancienne gendarmerie de La Chambre

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle, située sur et propriété de la commune de La Chambre, cadastrée B 1020, d'une superficie de 2 020 m², comprenant le bâtiment de l'ancienne gendarmerie, au prix de 440 000 €.
- **DONNE** tout pouvoir au Président, ou à son représentant, pour l'établissement et la signature des documents d'acquisition.

Renouvellement de la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le CDG 73

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec effet au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

Mise à jour du tableau des emplois concernant le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Emploi	Cadre d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/21	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Cadre d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/22	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux				
Catégorie B				
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Un poste à 35 heures	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Un poste à 35 heures
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Un poste à 35 heures	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Un poste à 35 heures

Autorisation de mandatement en investissement

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager les dépenses en investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur le budget 2021.
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires en non-affecté et sur les opérations suivantes :
 - **Non affecté :**
 - Compte 2111 – Montant : 70 000 €
 - Compte 2312 – Montant : 12 000 €
 - **Opération 14 - Communauté de Communes :**
 - Compte 2313-14 – Montant : 80 000 €
 - **Opération 15 - Halte-garderie :**
 - Compte 2313-15 – Montant : 20 000 €
 - **Opération 16 - Micro-crèche :**
 - Compte 2313-16 – Montant : 33 000 €

- **Opération 21 - Voirie d'intérêt communautaire :**
 - Compte 2315-21 – Montant : 50 000 €
- **Opération 22 – Bibliothèque intercommunale :**
 - Compte 2313-22 – Montant : 5 000 €
- **Opération 24 – Pôle santé – Résidence autonomie :**
 - Compte 2031-24 – Montant : 25 000 €

Motion « Halte à l'augmentation du transit des poids lourds en Maurienne »

Considérant que la fermeture du tunnel du Mont-Blanc pendant 2 à 3 mois par an à compter de 2022, pour une durée de dix ans, en raison des travaux de voute, entraînera un report du trafic sur le tunnel du Fréjus,

Considérant que la vallée de la Maurienne connaît déjà un trafic important de poids lourds depuis la création de l'autoroute,

Considérant qu'à chaque incident au tunnel du Mont-Blanc depuis le grave incendie de 1999, la Maurienne et le bassin chambérien récupèrent la totalité du trafic poids lourds et véhicules légers de la vallée de l'Arve,

Considérant qu'après chaque transfert, c'est toujours plus de poids lourds pour le Fréjus avec des donneurs d'ordre qui choisissent de rester au tunnel mauriennais,

Considérant que l'entreprise gestionnaire du tunnel du Fréjus a trompé les élus avec la création d'une soi-disant galerie de sécurité, qui s'avère être un second tube... en totale contradiction avec la Convention Alpine et ses engagements,

Considérant que les vallées alpines sont de plus en plus polluées par l'augmentation du trafic,

Les élus de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, à l'unanimité :

- **EXPRIMENT** leur colère de voir les 5000 véhicules jour du Mont-Blanc venir pratiquement doubler ceux du Fréjus pendant dix ans,
- **EXIGENT** des pouvoirs publics une réelle implication ainsi qu'une position forte concernant le ferroutage,
- **RAPPELLENT** les nuisances occasionnées par la station AS 24 et la dangerosité du trafic liée à celle-ci, et **REDOUTENT** une aggravation de cette situation suite à cette augmentation de trafic.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES

Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>